



Publié le 8 juillet 2021 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication
t.caveng@soulier-avocats.com
Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

Deux prix décernés à Soulier Avocats pour ses publications au mois de juin 2021



Nous sommes heureux d'annoncer que notre Cabinet a reçu au mois de juin les prix suivants de la part du site Mondaq, l'un des principaux fournisseurs mondiaux de contenus et de conseils en ligne comptant plus d'un million d'utilisateurs enregistrés :

- Prix du « **Most Popular Article In France, June 2021** » pour l'article de [Pauline Kubat](#) intitulé [Ransomware attacks: Best practices to protect yourself and deal with them](#).

La version française de cet article est disponible sur notre Blog [Attaques par rançongiciels : les bonnes pratiques pour s'en prémunir et y faire face](#).

- Prix du « **Contributor Most Read in France, June 2021** ».

Chaque mois, la plateforme [Mondaq](#) publie des centaines d'articles rédigés par plus de 120.000 contributeurs de plus de 80 pays à travers le monde et analyse ses différents journaux d'événements afin de déterminer quels contributeurs ont connu le plus grand nombre de visites et quels articles ont été les plus consultés au cours du mois écoulé.



Soulier Avocats est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.soulier-avocats.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.